

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction des Relations Internationales et des Affaires Européennes
122.78

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2020
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. ROLAND GIBERTI**

OBJET : Aide humanitaire internationale d'urgence.

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué aux relations internationales et européennes, et des interventions humanitaires, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Conformément au rapport cadre n° 31 du 24 juillet 2020 portant sur la politique publique initiée par la direction des relations internationales et des affaires européennes du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, il est proposé, au titre de 2020, dans le cadre du dispositif "Aide humanitaire internationale" l'attribution d'une subvention exceptionnelle au conseil de coordination des organisations arméniennes de France sud (CCAF) pour un montant de 50 000 €

Depuis septembre dernier, un conflit ouvert oppose les armées arméniennes et azéries autour du Haut-Karabakh. Malgré les appels de la communauté internationale, le conflit gagne en intensité et entraîne le déplacement d'une partie de la population civile.

En cohérence avec les actions de coopération décentralisée et celles menées sur le territoire, le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône a décidé d'intervenir en faveur des personnes victimes de ce conflit.

Ainsi, il est proposé d'attribuer une subvention pour l'acheminement d'équipements de première nécessité afin de subvenir aux besoins immédiats de la population déplacée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL